

## Département de La Creuse

# Evolis 23

### Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 8 octobre 2024

**Présents** : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

**Secrétaire de séance** : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30

Présents : 17

Votants : 18

### **Délibération N°2024-141**

**Code nomenclature** : 1.1 – Marchés publics

**Objet** : **Marché de services n°2024-006 relatif au « Transport des lixiviats de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Evolis 23 située Les Grandes Fougères à Noth (23300) vers les stations d'épuration de Guéret et de Châteauroux » - Autorisation de signer.**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211.10 ainsi que son article L.1414-2 relatif aux marchés passés selon une procédure formalisée ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-2-1° concernant la procédure d'appel d'offres ouvert ;

VU l'avis de marché publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 19 août 2024 ;

VU l'offre reçue, régulière et acceptable ;

VU le procès-verbal de jugement des offres portant décision d'attribution prise par les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 02 octobre 2024 ;

Monsieur le Président rappelle que l'ISDND de Noth n'est plus en exploitation (fin de la réception de déchets à enfouir) depuis novembre 2018 mais génère toujours des lixiviats car la couverture des casiers est semi perméable. La couverture de la totalité du site a été achevée en 2022 avec la couverture finale du dernier casier exploité amenant une diminution des quantités à traiter. Les déchets à transporter sont des lixiviats de décharge, code nomenclature 19 07 03 (déchets non dangereux). Les 2 stations d'épuration suivantes sont les destinations potentielles de ces effluents :

- Destination principale : STEP de Guéret station des Gouttes Cher du Prat (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret)
- Destination dite « de secours », suivant la qualité des effluents ou les contraintes d'exploitation à Guéret, Châteauroux (Suez 36) Allée de la Rochefoucauld.

Les analyses des lixiviats sont effectuées mensuellement par Evolis 23.

Le marché passé en 2020 avec l'entreprise BTP TRULLEN pour le transport de ces lixiviats est arrivé à échéance au 30 septembre 2024. Une nouvelle consultation a donc été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert et selon la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes avec minimum et maximum (exprimés en tonne) d'une durée maximale de 4 ans (*reconductions éventuelles comprises*).

Monsieur le Président indique que la CAO, réunie le 02 octobre 2024, a attribué ce nouveau marché à la SAS TRULLEN BTP (23 GUERET). Il propose d'être autorisé à signer ce marché avec cet opérateur économique.



Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- le marché n°2024-006 - passé selon une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) et la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire ayant pour objet le « Transport des lixiviats de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Evolis 23 située Les Grandes Fougères à Noth (23300) vers les stations d'épuration de Guéret et de Châteauroux » - avec la SAS TRULLEN BTP (23 GUERET).

Cet accord-cadre s'exécutera par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins ; les seuils minimum et maximum sont exprimés en quantité pour la durée totale de l'accord-cadre tels que :

Durée du marché	Seuils	
	Minimum	Maximum
Période initiale (2 ans à compter de la date de notification du marché)	7 000 T	22 000 T
1 <sup>ère</sup> période de reconduction (1 an à compter de la fin de la période initiale du marché)	3 500 T	11 000 T
2 <sup>ème</sup> période de reconduction (1 an à compter de la fin de la 1 <sup>ère</sup> période de reconduction du marché)	3 500 T	11 000 T

L'accord-cadre est conclu sur la base de 2 prix unitaires correspondant chacun au coût de transport de lixiviats de l'ISDND de Noth vers les stations d'épuration de Guéret et de Châteauroux. L'enveloppe globale de ce nouveau marché est sensiblement inférieure à l'estimation du besoin publiée lors du lancement de la procédure à hauteur de 485 000 € HTVA.

- tous documents liés à l'exécution administrative, technique et financière à venir y afférents, dans les limites des crédits alloués à ces prestations.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le :

05 NOV. 2024